

# NOUVELLES DE **BONSON**

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

HIVER 2020

N°40



**J**ai le plaisir de vous adresser le dernier journal d'informations municipales de cette mandature. Il fait état des dernières réalisations et actions municipales qui sont l'aboutissement de réflexions, de décisions, de conception de dossiers utiles et incontournables pour obtenir les aides financières de la part de nos partenaires institutionnels : le Conseil régional, le Conseil départemental, la Métropole Nice Côte d'Azur. Je tiens à leur rendre hommage pour leur soutien sans faille depuis tant d'années, la qualité de nos relations respectueuses et de bon sens. Avec les dernières réalisations qui vous sont présentées dans les pages suivantes, ce sont plus de 80 % des projets proposés aux Bonsonnois en début de mandat qui ont été réalisés. Pour cette seule année 2019, 800 000 euros ont été investis par la commune auxquels il faut ajouter les 700 000 euros de la Métropole Nice Côte d'Azur pour la réalisation de la 2<sup>e</sup> tranche de travaux concernant la rénovation des rues du village et

de la place de l'église.

Au-delà, les actions à destination de la petite enfance, de nos aînés, de l'ensemble de la population ont été développés par le Conseil Municipal et l'ensemble des associations présentes sur notre commune.

Je tiens à les remercier, sans oublier tous les bénévoles qui par leur engagement spontané et constant ont participé à la création du lien social, auquel je suis très attaché et qui fait de Bonson une commune bienveillante. Au quotidien, nous avons vécu des bonheurs et des plaisirs partagés.

Ensemble, nous avons œuvré pour l'intérêt collectif, pour le rapprochement entre les générations, pour faire de Bonson un lieu où il fait bon vivre.

Lorsqu'on est maire et élu de proximité, il est essentiel de considérer son prochain avec respect, humanité et solidarité. Cette volonté a toujours guidé mes actions, avec tant d'élus que je remercie pour leur aide de tous les instants.

Bonson est aujourd'hui une



commune reconnue pour sa qualité de vie, son dynamisme, son rayonnement, la pertinence de ses projets réussis. Nous pouvons nous réjouir, ensemble, de ces beaux résultats et en être fiers.

Notre commune est dotée des équipements structurants essentiels, avec des services à la population efficaces, une bonne santé financière, facteur clé de succès pour envisager un avenir serein.

Je souhaite que notre commune s'épanouisse encore, dans un esprit de respect, de solidarité, d'unité.

*Avec mes sentiments dévoués et amicaux*

Jean-Marie Audoli,  
Maire de Bonson

## SOMMAIRE

<b>EDITO</b> .....	PAGE 2
<b>ÉQUIPEMENTS</b> .....	PAGES 3-7
<b>ÉCONOMIE</b> .....	PAGE 8
<b>PATRIMOINE</b> .....	PAGE 9
<b>ÉDUCATION</b> .....	PAGES 10-11
<b>CADRE DE VIE</b> .....	PAGE 12
<b>VIVRE ENSEMBLE</b> .....	PAGES 13-15
<b>PRATIQUE</b> .....	PAGE 16

### NOUVELLES DE BONSON

N°40 - Hiver 2020

Mairie de Bonson - 06830 BONSON  
**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
 Jean-Marie AUDOLI  
**IMPRESSION** Fac Imprimeur, Nice  
**TIRAGE** 400 exemplaires  
**DÉPÔT LÉGAL** Février 2020  
**ISSN** en cours

### ONT CONTRIBUÉ À CE NUMÉRO

Jean-Marie AUDOLI, Nadège GOBERT,  
 Cédric LEBOUTEILLER,  
 Jean-Marie MOREAU,  
 Christine PARASOTE, Pierre SALLES  
**MAQUETTE** Christine PARASOTE  
**CRÉDIT PHOTOS**  
 Hervé DEMONGEOT,  
 Cédric LEBOUTEILLER,  
 Jean-Marie MOREAU,  
 Frédéric PASQUINI

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

01/10/19 Lana SADOWSKI  
 fille de David SADOWSKI et Elodie GAMBINI  
 12/12/19 Idris BARGAOUI  
 fils de Naoufil BARGAOUI et Saïda LAMTI

### MARIAGE

05/10/19 Danièle PERY & Frank SAELEUVE  
 18/01/20 Paola SPAGNOLO & Pierre FIAMETTI  
 22/02/20 Mélanie SARTORIUS & Grégory CITERNESCHI

### DECES

28/07/19 Virginie ALBERTINI, épouse BERTON  
 19/07/19 Jean-Pierre BONHOMME  
 03/09/19 Paulette DANDREIS  
 17/09/19 Christiane MARTIN  
 30/10/19 Marc PETIT

*Transcriptions de décès non encore communiquées par les services des communes de résidence :*

Marthe AIMARDI  
 Jeanine LE POTTIER  
 Roger TEADI



## ACQUISITIONS FONCIÈRES

Des acquisitions foncières importantes ont été effectuées ces dernières années, en vue de projets conséquents.

Elles ont permis de mettre en œuvre le projet d'installation d'un oléiculteur sur notre commune ainsi que la construction d'un bâtiment à usage de commerce.

Les terrains à l'entrée du village vont permettre, aux termes des acquisitions, la construction d'un parking municipal permettant de résoudre durablement le problème du stationnement au village.



Suite aux acquisitions foncières, les services de la métropole ont travaillé sur un projet d'aménagement de l'entrée du village, pour parfaire la sécurité des piétons et des automobilistes.



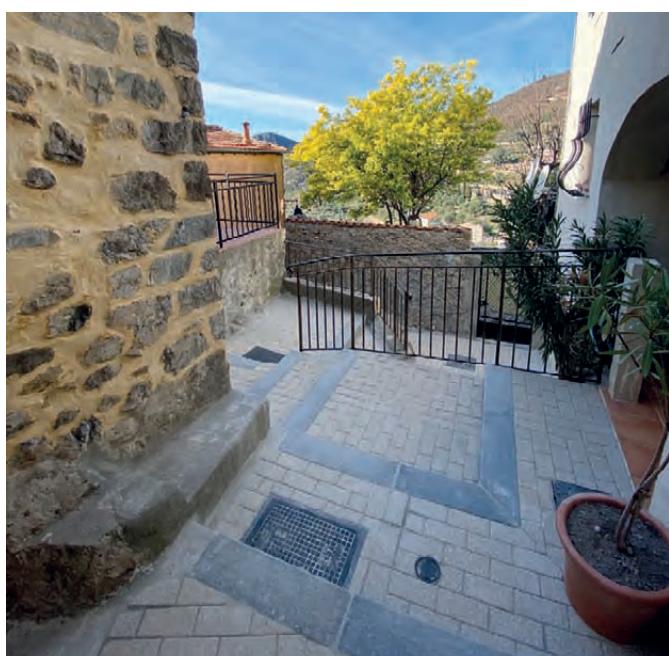
## Très haut débit

Pour le déploiement du très haut débit par fibre optique (FTTH), plus de trois kilomètres de canalisations sont en train d'être créées entre la Sénégoge et le village. S'ensuivra le tirage de la fibre optique depuis Saint-Martin-du-Var, qui se divisera au pont Charles-Albert pour rejoindre d'une part le quartier du Gabre et d'autre part le village. Toutes les habitations de la commune devraient être éligibles à ce service de très haut débit (jusqu'à 1gb/s) dès l'été prochain.

## LES PLACES ET RUES DU VILLAGE

De 2017 à 2018, sous l'impulsion de la municipalité et sous la maîtrise d'ouvrage de la métropole Nice Côte d'Azur, les rues Vé Lou Cré et place Maurice-Scoffier (ci-dessous) ont été réhabilités tant pour ce qui concerne les réseaux que par la pose de revêtements variés et de qualité pour un montant global de 554 000€. L'ensemble du quartier de la Tourre a été traité avec les mêmes éléments pour un montant de près de 700 000€, les travaux se terminent actuellement. La part communale pour l'ensemble du projet s'élève à 190 000€. Ces travaux lourds et importants participent grandement à la valorisation durable de notre village.





# PLACE DÉSIRÉ-SCOFFIER

**Cette place, chère au cœur des Bonsonnois depuis tant de générations, est un des centres de vie de notre commune.**

On y trouve en effet la médiathèque, l'agence postale, la chapelle Saint-Antoine qui fait face à la mairie.

Sans oublier la fontaine qui l'été rafraîchit grands et petits, et qui ornait voici quelques décennies la place Maurice-Scoffier, en son centre, pour offrir aux familles l'eau essentielle à la vie.

La municipalité a décidé de requalifier la place par :



- la mise en valeur de la chapelle Saint-Antoine (voir ci-dessous),
- la réalisation de trottoirs, avec de beaux matériaux, pour la sécurité des usagers
- La rénovation de l'abri bus, qui protège principalement les enfants des intempéries les matins d'hiver
- l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite aux services publics cités précédemment,
- la réaffectation de places de stationnement qui allège la place et libère la vue sur le bâtiment communal et la fontaine.
- la restauration et la mise en valeur de la façade de la mairie, par le choix d'un coloris au ton coloré et chatoyant, dans l'esprit de l'architecture niçoise.

**La chapelle Saint Antoine.** Voici plusieurs années, la façade de cette chapelle sise à l'angle des rues Vé Lou Cré et du Bourg avait déjà fait l'objet d'un première restauration. Les travaux de rénovation à la chaux entrepris le printemps dernier, confèrent à cette chapelle un éclat et une luminosité peu communs par le choix, à nul autre pareil, du "bleu de Marie".



# LE GABRE

## Le pont, bientôt "ex-EDF"

La métropole Nice Côte d'Azur, exerce sa compétence en matière de voirie communale. À ce titre, le transfert du pont appartenant à EDF vers la métropole a été engagé, étudié et est sur le point d'être finalisé par la signature de l'acte notarié précisant les modalités techniques, administratives et financières. Ainsi dans la continuité des actions entreprises par EDF, la pérennité de cet ouvrage, quant à sa gestion et son entretien, est ainsi confortée. Une bonne nouvelle pour le Gabre.



## Canal d'arrosage

À la demande de la commune, les services de la métropole sont intervenus à plusieurs reprises pour assurer le curage et l'entretien du canal d'arrosage situé à proximité de la voirie communale. Ceci afin de permettre aux habitants du hameau de continuer à bénéficier dans les meilleures conditions de ce droit d'usage inaliénable.



## Nouveau local

Au Gabre, ce sont les deux anciennes salles de l'école qui ont été réunies afin d'y installer la mairie annexe. Ce local, ainsi que le sanitaire associé, est bien sur accessible aux personnes à mobilité réduite. Parallèlement, et à côté de la salle de la mairie, a été construit un local mis à disposition de l'association des festivités du Gabre pour organiser les festivités estivales dans les meilleures conditions.



## Le moulin municipal produit à nouveau de l'huile d'olive de Bonson !



## L'OLIVAIE DE BONSON

Notre commune se caractérise par la présence de très nombreux oliviers. Ce paysage, fruit du labeur et du génie architectural de nos anciens, constitue la richesse de notre patrimoine. L'incendie dévastateur de 1994 – 400ha de forêt et 100ha d'olivaie partis en fumées – a marqué les mémoires et a fait prendre conscience que ce patrimoine de beauté et de richesse édifié par nos anciens participait également à la sécurité de notre commune, classée par ailleurs paysage remarquable par la métropole. Depuis février 2016, la commune a consenti un bail rural à un oléiculteur pour remettre en culture une partie de l'olivaie communale. Il était donc tout à fait naturel de retrouver un moulin en activité dans notre commune, c'est ce qui a été réalisé dans le projet global d'entrée du village. Une analyse comparative technique fine sur les différents procédés a permis, avec l'aide des services spécialisés de la métropole, d'arrêter notre choix sur une chaîne pour l'extraction en continu dite *deux phases*, très adaptée aux petits producteurs individuels de notre commune. Les premiers litres d'huile produits cette année, malgré la très faible récolte, ont permis de tester positivement ce nouveau matériel et cette nouvelle organisation de fonctionnement de notre moulin.

Au fil des ans et des opportunités, la municipalité a acquis des terrains agricoles afin de développer la filière oléicole. Le débroussaillage de ces parcelles par la commune a permis, dans l'été 2016 l'installation d'un oléiculteur pour prendre en charge et exploiter 300 oliviers situés sur des terrains communaux à l'entrée et en contrebas du village. La valorisation du patrimoine oléicole de la commune a été ainsi pérennisée, renforcée par des

formations pour la restauration des murs en pierres sèches organisées par le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur (ci-contre) et la remise à niveau de notre moulin par l'installation d'une chaîne continue qui est à même d'accueillir les oléiculteurs (voir page 4). Ainsi, tous les aspects du développement de la filière oléicole sont pris en compte et soutenus pour pouvoir répondre aux enjeux de demain et rendre notre commune attractive.



### Gestion de l'eau métropolitaine

**i** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la gestion du service public de l'eau potable de Bonson est assurée par la Régie Eau d'Azur. Vous pourrez les joindre au 09 69 36 05 06 (prix d'un appel local), et depuis l'étranger le +33(0)4 93 96 10 82, du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi matin de 9h à 12h. Ces numéros sont aussi valables en cas d'urgence, 7j/7 et 24h/24.

Si vous souhaitez rencontrer la régie, l'accueil à l'agence de Carros, située 2458 route de la Zone Artisanale de la Grave, est à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h30.

# RESTAURATION ET CONSERVATION

Notre patrimoine communal, édifié ou acquis au fil des années et des siècles, demande un travail de restauration et de conservation, en relation avec les experts publics du patrimoine ou des archives.

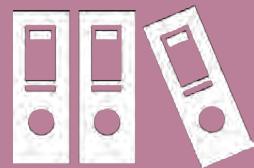
Restaurée à plusieurs reprises, l'église Saint-Benoît a bénéficié de travaux de réfection de la toiture. Dans cette continuité, la porte ancestrale a été rénovée, ainsi que les autels de Marie et de Joseph qui ont retrouvé toute leur beauté (ci-dessous). Avec la magnifique

restauration du retable de Antoine Bréa (voir article ci-dessous), notre église et son patrimoine sont rénovés et valorisés : ils constituent un lieu de référence pour notre population et les passionnés d'art sacré.



## Archivé

La réglementation oblige les communes à respecter les règles de gestion des archives communales. Après inventaire en présence des responsables des archives départementales, les archives de la commune ont été classées, répertoriées et mises en sécurité aux archives départementales où elles sont consultables. Un inventaire est à disposition en mairie.



## Superbe Bréa !

L'église Saint-Benoît conserve parmi ses trésors d'art religieux, un retable attribué à Antoine Bréa qui date de 1517, classé au titre des monuments historiques le 2 mai 1910. Ce retable de Saint-Jean Baptiste s'est dégradé au fil du temps. Le conseil municipal et les monuments historiques se sont penchés sur ces dégradations en 2017, lors du 500<sup>e</sup> anniversaire de l'œuvre. Une intervention en conservation et restauration a été engagée avec la Conservation régionale des monuments historiques d'Aix-en-Provence et le centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine de Marseille. Après deux ans de travaux, cette œuvre va retrouver sa place dès le début de cette année 2020. En plus du financement classique, de ce genre de restauration (monuments historiques, Département, Région), nous avons signé un contrat avec la Fondation du Patrimoine pour gérer un appel aux dons, afin d'alléger la part communale de cet investissement. A ce jour la générosité des Bonsonnois dépasse nos espérances puisque plus de 10 000€ ont déjà été souscrits. Il est encore possible de faire un don, des bons de souscriptions sont disponibles en Mairie. Le don ouvre droit à une réduction d'impôts de 66% la souscription courant jusqu'au retour de notre Bréa.

# POUR AIDER À GRANDIR

**Rénovation des bâtiments, énergie durable, renouvellement du mobilier scolaire, installation de nouveaux équipements dans les cours d'école... Le conseil municipal a investi ces dernières années pour accompagner les enfants et pour faciliter le quotidien de tous ceux qui œuvrent pour eux : enseignants, personnels scolaires et parents.**

## Maintenir un accueil périscolaire de qualité

L'équipe municipale s'était engagée il y a plusieurs années à donner un nouvel élan à l'accueil de loisirs, en proposant une nouvelle offre. Ainsi, depuis quelques années, notre commune a mis en place un centre de loisirs en juillet, en partenariat avec l'association Loisirs Séjours Côte d'Azur. Depuis la rentrée 2019, les parents associés à l'association des parents d'élèves (APE) Les Bambins de Bonson ont sollicité la municipalité pour exprimer leurs besoins de centre de loisirs durant les vacances de la Toussaint, de février et d'avril, en plus du centre de juillet. La municipalité, suite à diverses réunions avec l'APE a entendu, compris les besoins, et a organisé la mise en place d'un centre de loisirs pour une semaine à chaque petites vacances, à l'exclusion des vacances de décembre). Attention, il faut un minimum de 10 enfants inscrits pour la semaine complète pour que l'accueil puisse être engagé.

## La cantine, bien manger au quotidien

La municipalité propose aux enfants des repas de qualité, depuis plusieurs années avec notre prestataire Régal et Saveurs. Le prix proposé aux familles est chaque année revalorisé selon l'indice INSEE, mais reste toujours très abordable.

Par ailleurs, la municipalité a également investi dans le matériel de la cantine comme un lave-vaisselle professionnel, pour que les agents puissent travailler dans de meilleures conditions, et aussi pour permettre aux enfants de bénéficier de repas adaptés. De plus, nos agents ont suivi plusieurs formations relatives aux consignes d'hygiènes et de sécurité, toujours pour renforcer le bien-être des petits.

## Un travail collaboratif avec le corps enseignant

Tout au long de l'année, l'équipe municipale travaille en collaboration avec le corps enseignant, que ce soit lors des conseils d'école, ou dans le suivi quotidien des agents qui interviennent durant les temps périscolaires, puis lors des exercices d'alertes.

Nous avons également renforcé notre travail en associant le corps enseignant lorsque nous proposons à nos agents des formations au sein de la mairie. Ainsi, nous



avons pu proposer une formation avec l'intervention d'une psychologue clinicienne spécialiste des enfants/adolescents. Egalement, lors des formations sécurité incendie ou SST, agents et corps enseignant sont systématiquement associés par la municipalité.



## Un plan d'innovation numérique pour l'école

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du Ministère de l'éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, certaines collectivités territoriales ont été sélectionnées suite à un appel à projet. La commune de Bonson fait partie des sept communes du département qui pourront bénéficier de ce projet destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles élémentaires (cycle 2 et 3). Il s'agit de faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous les territoires en tenant compte de leur diversité et de leurs singularités. Il doit soutenir notamment les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école contribuant à la réussite scolaire par le développement dans les ruralités de véritables territoires d'innovation pédagogique. Ce projet permet également de favoriser la continuité entre l'école et le collège et, le cas échéant, des projets partagés entre collèges et écoles.

Pour ce faire, la subvention de l'Etat couvre 50 % de la dépense engagée pour chaque école et est plafonnée à 7 000 € pour chacune d'entre elles. Pour être éligible,

la dépense engagée pour chaque école devra s'élever à minima à 4 000 € (bénéficiant ainsi d'une subvention de l'Etat de 2 000 €).

Les dépenses dans le cadre de ce projet vont permettre notamment de favoriser l'acquisition des fondamentaux et de compétences numériques, de développer les usages du numérique à l'école et pendant les activités périscolaires, de favoriser la connexion et l'accès à la culture numérique, d'accompagner une redéfinition éventuelle de l'offre scolaire et éducative du territoire, de mettre en réseau les écoles entre elles et avec le collège du territoire et de développer un ENT ou une plateforme collaborative (pouvant être en lien avec le collège...).

La municipalité s'est donc engagée dans ce plan et les élus et les enseignantes travaillent actuellement sur le choix du matériel afin que chacun puisse trouver dans ce projet un axe d'apprentissage innovant, ludique et conforme aux apprentissages demandés. Les enfants des cycles 2 et 3 pourront ainsi bénéficier dès la prochaine rentrée 2020/2021 de nouveaux outils et de méthodes d'apprentissage innovantes.

# PRÉVENTION DES BIENS ET DES PERSONNES



## PCS, DICRIM et soutien CCFF

Répondant à la loi du 13 août 2004, nous avons créé un Plan communal de sauvegarde (PCS) et édité un Document d'information contre les risques majeurs (DICRIM) à l'attention de la population.

Nous avons équipé le Centre communal de crise, délibéré sur la création de la Réserve communale de sécurité civile, renforçant ainsi le Centre communal des feux de forêts (CCFF).

Ce dernier bénéficie d'un suivi des équipements, de l'entretien

du véhicule – un projet de remplacement est en cours – et la création d'un garage spécifique, contigu à la nouvelle épicerie.

Nous avons participé à la mise en place d'un exercice sur les risques d'inondation à l'échelle départemental et dont le centre névralgique était le quartier du Gabre, réunissant nos services de secours, les pompiers, les représentants de la métropole et le Préfet des Alpes-Maritimes.

## Vidéoprotection

L'extension du système de vidéoprotection, entraîné par la mise en sécurité de l'école, a été réalisée grâce à notre étroite collaboration avec la métropole dans le cadre de nos échanges concernant les risques majeurs.

Profitant de leur analyse technique et la prospective métropolitaine, nous nous sommes associés à leur prestataire et avons ainsi travaillé sur la priorisation de caméras fixes en remplacement des dites "patrouilleuses".

Ce système de vidéoprotection a permis à notre commune de se retrouver sous le seuil des cambriolages et a permis l'extraction d'images au service de la gendarmerie nationale dans le cadre d'enquêtes délictuelles et criminelles.

Lors du dernier Conseil municipal, un projet d'extension du réseau actuel de quatre caméras supplémentaires a été voté, pour un montant de 16 000 € HT.



## Numérotation des rues du village et des maisons des écarts

La numérotation des rues et routes a un double avantage. D'une part, elle permet une meilleure distribution des courriers et autres colis. Elle répond, d'autre part, à une demande importante émanant du SDIS pour qui l'accessibilité est capitale dans le cadre de leurs interventions d'urgence.

POSTEZ VOS INFOS ET PHOTOS SUR LE FACEBOOK DE LA COMMUNE



CommuneDeBonson06830

[www.bonson.org](http://www.bonson.org)

# AU SERVICE DES USAGERS

Le lien social se développe, entre autres, dans le cadre d'événements organisés par les familles, les associations et la mairie. Afin de faciliter et de parfaire les organisations respectives, offrir les meilleures conditions d'accueil et de sécurité, pour les organisateurs et les habitants, le conseil municipal soutient et réalise des équipements associatifs ou à l'usage des associations.

## Société de chasse

Le local de la société de chasse, La Saint-Hubert, a quant à lui été inauguré à l'automne dernier : la municipalité a aidé l'association en lui fournissant les matériaux pour construire un local dédié à l'entrée du village, en contrebas de l'allée Léon-Roux, ce qui permet aux chasseurs de se retrouver dans les meilleures conditions pour pratiquer leur activité.



## Foyer rural

L'utilisation devenue de plus en plus fréquente du foyer rural a encouragé le conseil municipal à apporter des améliorations. Dans la continuité de ce qui avait été engagé il y a déjà plusieurs années – réfection des meubles de cuisine, achats de frigidaires, mise en acoustique, achats de luminaires de qualité –, il nous semblait opportun de refaire les huisseries des fenêtres et portes d'entrées et y intégrer du matériel de qualité permettant une économie d'énergie accentuée par le changement d'énergie de chauffage (climatisation réglable à distance). Les peintures des murs, plafonds et bois ajoutant une touche encore plus valorisante.



L'achat d'une parabole, l'installation d'une borne wifi et la pré-installation pour de la vidéoprojection

finalisent l'équipement numérique et moderne des lieux.



## Les outils pour s'informer

L'information des administrés constitue un élément essentiel de l'action municipale.

Dans ce cadre, le site internet de la commune, sa page facebook, les articles relayés dans la presse locale, la revue municipale *Les Nouvelles de Bonson* publiée régulièrement, sont des vecteurs de communication performants.

Pour aller au-delà et pour mieux informer, notamment en cas d'intempéries, deux panneaux digitaux d'informations ont été placés à l'entrée du Gabre et à l'entrée du village, au quartier des Salles. Ainsi, c'est l'ensemble de la population qui peut être informée en temps réel de tout ce qui se passe sur la commune.

# EN LIEN AVEC LES AUTRES

Mener des actions sociales a une double portée. En effet, l'action sociale est une aide proposée aux personnes rencontrant divers difficultés, mais c'est aussi et surtout de favoriser les animations et les contributions diverses permettant de créer ou de maintenir du lien social.

## Les aides sociales

Les actions sociales entreprises ne peuvent être mises en avant, au regard de la confidentialité qu'elles impliquent, pour le respect de la vie des personnes en difficultés. La municipalité a reçu très peu de demandes d'aides tout au long des cinq dernières années. Néanmoins, l'équipe municipale a été surtout sollicitée sur trois dossiers délicats, toujours suivis actuellement. Trois axes d'aides sociales ont été suivis : le soutien aux personnes âgées en difficulté, l'aide exceptionnelle aux familles et le soutien aux personnes vulnérables (et notamment présentant un handicap). Notre commune est également dotée de six logements qui permettent à des familles de se loger à un tarif adapté.



## Les enfants, les anciens et leurs rencontres

Pour les enfants, la mise en œuvre du CLSH aux petites vacances (à venir courant 2020), l'amélioration du stade, la prise en charge des frais de restauration, de CLSH et les dérogations scolaires sont autant de charges en moins pour les familles ou de temps libéré. Pour 2020, la municipalité est enthousiaste de pouvoir aider l'APE Les Bambins de Bonson ainsi que les enseignantes qui vont mettre en place une thématique sur les écrans avec la Semaine sans écran.

Des animations intergénérationnelles sont proposées plusieurs fois dans l'année, avec l'aide de la métropole pour les spectacles de Noël, et le Conseil départemental pour les soirées des Estivales. Dans la même lignée, les repas de rue sont proposés chaque année.

Bien sûr, les seniors retiennent

une attention particulière, avec la prise en charge de la distribution d'un colis de Noël pour toutes les personnes âgées de plus de 65 ans, soit 70 colis distribués en 2020. Et l'organisation en fin d'année d'un repas des aînés, pour les personnes âgées de plus de 65 ans. Il réunit près de 75 personnes.

Enfin, les actions sociales ne peuvent se mener qu'à plusieurs et le conseil municipal a toujours œuvré en réseau en sollicitant des organismes externes si besoin était. Ainsi, les services ont travaillé en collaboration avec des assistantes sociales de Plan du Var, avec la

métropole et les associations locales comme la Pignata, l'APE Les Bambins de Bonson, ou En Faim de Contes. Le partenariat avec les enseignantes de l'école Les Amandiers est également un levier d'action. Enfin, le projet MAIA, élaboré par le Centre de soutien santé sociale (C3S), en collaboration avec les élus locaux, a demandé un diagnostic territorial. Ce diagnostic porte sur les conditions de vie des seniors vivants dans l'ouest de la vallée de l'Estéron et cherche à favoriser le développement d'une synergie entre les acteurs concernés.

# LES ARTS ET LES SAVOIRS

De tout temps, l'action culturelle a été considérée et mise en œuvre par le conseil municipal avec beaucoup d'attentions. Ainsi et depuis de nombreuses années, les Estivales développées par le Conseil départemental et accueillies par la commune, le Printemps de la Poésie (ci-contre), le Festival du Peu sont des événements appréciés et porteurs.

## Le Festival du Peu

L'événement a traversé, en 2019, son 17<sup>e</sup> anniversaire. Qui aurait pu imaginer, en 2004, une telle longévité, à une période où peu de communes de notre importance considéraient la culture comme créateur de lien social ? Nous l'avons fait, nous pouvons être fiers de cela, ce succès est à partager. Il s'agissait de donner à chacun, du plus petit au plus grand, la possibilité d'accéder à la culture et à la création, l'art contemporain notamment, d'être non seulement spectateur mais de devenir acteur. Cette vision, innovante en son temps, est devenue aujourd'hui le leitmotiv de l'action culturelle.

Depuis chacune des 17 éditions a été couronnée de succès : plus de deux-cents artistes exposés, des milliers de visiteurs accueillis, guidés par la Flèche, intrigante et majestueuse.

La notoriété du Festival du Peu est immense, force le respect et suscite l'admiration. Bonson brille depuis autrement.

## En Faim de Contes

Cette compagnie raconteuse d'histoires et de rêves a fêté récemment ses 10 ans ! On voit apparaître ses neuf conteuses aux détours des rues, pendant le Festival du Peu ou lors du Printemps des Poètes : elles jouent avec les mots et les sons, jouant de leurs contrastes,



leurs personnalités, leurs caractères et leurs différends. Leur connivence, leur amitié, leur empathie, leur écoute et leur entraide les ont menées jusqu'au 10 ans. Que vive En Faim de Contes 10 ans encore !

**MAIRIE**

tél 04 93 08 58 39

[mairie-bonson@wanadoo.fr](mailto:mairie-bonson@wanadoo.fr)

Tous les jours sauf dimanche  
de 9h à 12h

**AGENCE POSTALE**

tél 04 93 08 58 39

Tous les jours de 9h à 12h  
sauf les mercredis et dimanches

**MÉDIATHÈQUE**

tél 04 92 08 10 67

Samedi 10h à 12h30

**LA BONSONNOISE****"CHEZ RITA"**

tél 04 93 29 21 16

Du mardi au dimanche

de 8h30 à 12h30

Mardi, mercredi, vendredi  
et samedi de 17h à 19h30

**LA TABLE DE BONSON**

tél 04 92 08 12 65

Du mardi au dimanche

de 9h à 14h30 et de 17h à 23h

**EN CAS D'URGENCE**

Numéro d'urgence 112

Pompiers 18

Gendarmerie 17

SAMU 04 93 92 55 55

**MÉTROPOLE****NICE CÔTE D'AZUR**

Allô Mairies 39 06

**RÉGIE EAU D'AZUR**

09 69 36 05 06

